

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°032**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE POUILLY 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 109 385.23 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,15
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-109 385,38
C. <b>Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-109 385,23
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	280 659,78
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-109 385,23

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Chartieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°033**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE DE BRIENNON 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,35 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,35
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C. <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,35
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précède de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	175 046,76
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précède du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,35
1) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement</u> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) <u>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</u>	0,35
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°034**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE DE ST NIZIER 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,00 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C. <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. - E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) <u>Affectation en réserves R1068 en Investissement</u> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. <u>Report en fonctionnement R 002 (2)</u>	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°035**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE DE CHARLIEU 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,67 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,67
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,67
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	20 736,53
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement ( 1 )	0,00
Besoin de financement F. = D. - E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,67
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°036**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE DE ST DENIS 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un déficit de 1.18 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1,18
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C. <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-1,18
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	40 808,78
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. - E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) <u>Affectation en réserves R1068 en Investissement</u> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) <u>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</u>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	-1,18

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil VINGT DEUX**

### **Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

### **N°2022/N°037**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE DE CUINZIER 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,22 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

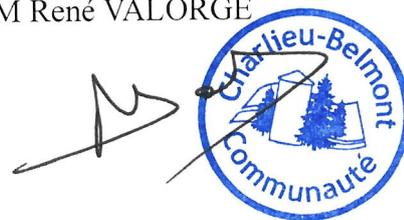
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	-0,14
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,36
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,22
<b>Soie de l'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Soie d'exécution cumulée d'investissement</u> (précède de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-977,53
<u>E. Soie des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précède du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	977,53
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	0,22
1) <b>Affectation en réserves R1068 en Investissement</b> G. + au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0,22
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°038**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE DE BELMONT 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 020,92 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	-0,08
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 021,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	23 020,92
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précède de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-49 766,37
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précède du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	49 766,37
AFFECTATION = C. = G. + H.	23 020,92
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	23 020,92
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT DEUX****Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°039****OBJET : BUDGET ANNEXE ATELIERS PARTAGES 2022 AFFECTATION DU  
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 14 632,25 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Resultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Resultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 852,18
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 484,43
<b>C. Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	14 632,25
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	607 960,06
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	14 632,25
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F.	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	14 632,25
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°040**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 073,46 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 965,31
dont b. <u>Plus-values nettes de cession d'actifs</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	14 038,77
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>10 073,46</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	38 368,20
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	-1 150,00
<b>Besoin de financement = e - f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>10 073,46</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	10 073,46
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°041**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE BOUES 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 61 184,48 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 805,76
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	17 378,70
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	61 184,46
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulée d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	29 564,40
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	15 500,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	61 184,46
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	61 184,46
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°042**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 612 561,34 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	269 235,17
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	343 326,17
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>612 561,34</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	423 075,26
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	-466 400,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>65 324,74</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>612 561,34</b>
1) <u>Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</u>	0,00
2) <u>Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</u>	315 324,74
3) <u>Report en exploitation R 002</u> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	287 236,60
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°043**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ADS 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 516.91 €,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Resultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 173,24
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	656,33
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-516,91
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précède de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 042,72
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précède du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-2 000,00
<b>Besoin de financement F. = D. - E.</b>	3 042,72
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	-516,91

Ainsi fait et délibéré, à-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°044**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE PISCINE NOUVELLE 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 514 921,13 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Resultat de fonctionnement	
A. <u>Resultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	500 000,00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 921,13
C. <u>Résultat à affecter</u> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	514 921,13
Soins d'exécution de la section d'Investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	687 871,42
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-470 000,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	514 921,13
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	500 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	14 921,13
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALISEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°045**

### **OBJET : BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 107 845,53 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 149,47
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	89 696,06
C. <b>Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	107 845,53
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	12 592,38
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-33 900,00
Besoin de financement F. = D. + E.	21 307,62
AFFECTATION = C. = G. + H.	107 845,53
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	21 307,62
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	86 537,91
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°046**

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 738 099,36 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	567 794,01
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 170 305,35
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 738 099,36
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précède de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	377 745,56
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précède du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-233 400,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0,00
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	1 738 099,36
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	800 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	938 099,36
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°047**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI POUILLY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI Pouilly » 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 092 951.45</b>	<b>1 092 951.45</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 249 597.45</b>	<b>1 249 597.45</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°048**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI BRIENNON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF "ZI Briennon » 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>244 335.00</b>	<b>244 335.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>73 298.24</b>	<b>73 298.24</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLENSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°049**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI ST NIZIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI St Nizier » 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>23 129.50</b>	<b>23 129.50</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>23 139.50</b>	<b>23 139.50</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°050**

### **OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI CHARLIEU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI Charlieu » 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>213 900.00</b>	<b>213 900.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>233 173.47</b>	<b>233 173.47</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°051**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI ST DENIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI St Denis » 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>507 090.00</b>	<b>507 090.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>470 292.40</b>	<b>470 292.40</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°052**

### **OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

M. le Président présente les comptes de gestion 2021 du Receveur municipal, conformes aux comptes administratifs.

Où l'exposé des comptes de gestion 2021 du Receveur Municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepte les comptes de gestion 2021 présentés par le comptable public pour les budgets suivants, à savoir principal, enfance jeunesse, ateliers partagés, ADS, traitement des boues, SPANC, déchets ménagers, piscine nouvelle, zone de Pouilly, zone de Briennon, zone de St Nizier, zone de Charlieu, zone de St Denis, zone de Belmont, zone de Cuinzier.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCARVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°053**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI CUINZIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI Cuinzier » 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>303 138.34</b>	<b>303 138.34</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>302 171.03</b>	<b>302 171.03</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°054**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ZI BELMONT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF « ZI Belmont » 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>482 003.82</b>	<b>482 003.82</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>524 111.37</b>	<b>524 111.37</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°055**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ATELIERS PARTAGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>654 120.06</b>	<b>654 120.06</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>64 332.25</b>	<b>64 332.25</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCARVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°056**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF SPANC 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>39 919.20</b>	<b>39 919.20</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>62 673.46</b>	<b>62 673.46</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCARVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°057**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE TRAITEMENT DES BOUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF TRAITEMENT DES BOUES 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>999 700.00</b>	<b>999 700.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>430 184.48</b>	<b>430 184.48</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°058**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 008 440.00</b>	<b>1 008 440.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>3 021 996.60</b>	<b>3 021 996.60</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°059**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ADS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF ADS 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>15 162.00</b>	<b>15 162.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>97 478.91</b>	<b>97 478.91</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°060**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE PISCINE NOUVELLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF PISCINE NOUVELLE 2022</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>2 255 442.55</b>	<b>2 255 442.55</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>764 921.13</b>	<b>764 921.13</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°061**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ENFANCE JEUNESSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF ENFANCE JEUNESSE 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>63 640.00</b>	<b>63 640.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 068 214.00</b>	<b>1 068 214.00</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Héléne, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°062**

**OBJET : VOTE DE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 Février 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2022 en équilibre section par section aux sommes ci-après :

<b>BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>3 023 230.32</b>	<b>3 023 230.32</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>9 836 446.36</b>	<b>9 836 446.36</b>

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°063**

**OBJET : PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AUX BUDGETS  
ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF**

M. le Président précise au Conseil Communautaire que, comme chaque année, le budget principal devra couvrir le déficit de certains budgets annexes à caractère administratif tels que le budget annexe enfance jeunesse et piscine nouvelle.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Fixe à 668 679,09 € le versement du budget principal au budget annexe Enfance Jeunesse,
- Fixe à 750 000,00 € le versement du budget principal au budget annexe Piscine Nouvelle,
- Dit que les dépenses sont prévues au compte 6521.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°064**

### **OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT 2022 AIDE A L'ACHAT DE VELO POUR LES PARTICULIERS**

M. Guillaume DESCAVE, Vice-président en charge du Plan Climat Air Energie Territorial, de l'environnement et de l'habitat, rappelle que Charlieu Belmont Communauté est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial, validé en février 2020, dont l'un de ses objectifs est de réduire l'impact des déplacements (FA n°2).

Fort du succès du dispositif d'aide à l'achat de VAE (Vélo à assistance électrique) en 2021, CBC propose de reconduire ce dispositif au titre de l'exercice 2022, en élargissant l'aide à l'achat de VAE et de vélos musculaires à usage personnel, neufs ou occasions, chez les revendeurs spécialisés.

Budget dédié pour 2022 = 10 000 €, financé sur les fonds propres de la collectivité.

Règlement intérieur fixant les conditions d'octroi et les modalités d'attribution de l'aide afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi du dispositif :

Conditions d'éligibilité :

L'aide ne peut être versée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et pour un seul bénéficiaire majeur (18 ans au moment de l'achat du matériel) et par foyer fiscal

Avoir sa résidence principale dans l'une des 25 communes de Charlieu-Belmont Communauté

Equipements éligibles :

VAE : A ce titre, Les vélos éligibles doivent respecter la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « Un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route est un cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler ». Les véhicules disposant de batteries au plomb ne sont pas éligibles au dispositif.

Vélo musculaire, neuf ou occasion.

Le bénéficiaire doit acheter son vélo musculaire ou son VAE (neuf ou occasion) auprès d'un vendeur de cycle ou magasin spécialisé dans le sport (les achats dans les grandes surfaces non spécialisées dans le sport ne sont pas éligibles à l'octroi de la subvention, ni les achats sur internet).

Montant de l'aide attribuée :

Charlieu-Belmont Communauté subventionne les achats de vélos musculaires et de VAE, avec un montant de 20% du prix TTC d'achat plafonné à 100 € pour tout type de vélo, neuf ou occasion.

Modalités de versement :

L'acquisition du VAE doit avoir été effectuée pendant la période de validité du dispositif qui débutera le 01/05/2022 et qui prendra fin dès l'épuisement des crédits affectés par Charlieu-Belmont Communauté à cette opération, et dont les dossiers seront reçus au plus tard le 30.11.2022.

Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée.

Le demandeur dispose d'un délai de 60 jours après achat pour transmettre sa facture et le dossier complet à Charlieu-Belmont et demander l'aide qui sera versée sur le compte du demandeur.

Remarque : application du principe de non-rétroactivité : Charlieu Belmont Communauté ne subventionne pas les achats effectués hors dispositif (c'est-à-dire avant le 1er mai 2022 et après la date limite de réception des dossiers fixée au plus tard au 30/11).

Un accusé de réception sera envoyé par mail ou par messagerie téléphonique dans les 5 jours calendaires suivant la réception du dossier (également nouveauté 2022).

A défaut de réception d'un accusé de réception par le demandeur, il appartient à ce dernier de relancer la collectivité par tout moyen. Charlieu Belmont Communauté ne sera pas tenue responsable d'un dossier non instruit qui n'aurait pas été reçu et qui n'aurait pas fait l'objet d'un accusé de réception auprès du demandeur. En ce sens, aucune régularisation ne pourra être faite en cas de non-réception, si aucun accusé de réception n'a été réalisé ni aucune relance faite par le demandeur.

Un seul versement sera possible pour l'achat d'un seul équipement (VAE ou vélo musculaire) par foyer fiscal, quel que soit le nombre de vélos ou VAE achetés dans le cadre de cette opération.

Cette aide est cumulable avec la prime à l'achat de vélo électrique de l'Etat (200 € dans la limite de 20% du prix du VAE), réservée aux personnes non imposables, si elle est encore d'actualité au moment de la mise en place du dispositif.

Cette aide est cumulable avec l'aide du CD42 pour l'achat de VAE seulement (les vélos musculaires ne sont pas subventionnés par le CD42).

Le demandeur s'engage (déclaration sur l'honneur) à répondre à 2 questionnaires, 1 dans les 6 mois, l'autre 1 an suivant l'achat pour connaître son usage du vélo, et à participer à au moins un « café-vélo ».

Public – cible :

Tout le monde sans conditions de revenus. Actifs, retraités, sportifs, toutes CSP confondues

Pièces constitutives du dossier :

Copie recto-verso de la pièce d'identité de l'acquéreur.

Les coordonnées de l'utilisateur (téléphone et mail)

Relevé d'identité bancaire (RIB).

Justificatif de domicile de moins de 3 mois et avis d'imposition sur les revenus

Facture d'achat du vélo musculaire ou à assistance électrique.

A retourner à CBC soit en main propre, soit par courrier, soit par mail sur la boîte contact.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le dispositif d'aide à l'achat de VAE et vélos musculaires au titre de l'exercice 2022 et le règlement intérieur afférent,
- Approuve le budget dédié au dispositif pour un montant de 10 000 € sur l'exercice 2022,
- Délègue à M. le Président le soin de fixer les montants individuels d'aide dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de VAE,
- Autorise M. le Président à verser les aides conformément à la procédure validée,
- Dit que les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement sur le budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALISEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°065**

### **OBJET : MISE A DISPOSITION DU FONCIER D'EMPRISE DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES BOUES A POUILLY SOUS CHARLIEU**

Mme Hélène VAGINAY, Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement, explique au conseil que l'objectif 1er de cette mise à disposition est de permettre à la communauté de communes de récupérer la TVA sur l'unité de traitement des boues réalisée à Pouilly actuellement comptabilisée en construction sur sol d'autrui.

Charlieu Belmont Communauté détient la compétence traitement et valorisation des boues, compétence qui lui a été transférée le 25 janvier 2005.

Les projets de restructuration des stations d'épuration de Pouilly sous Charlieu et de Briennon impliquent la mise en place d'un nouveau système de traitement des boues issues de cet équipement. Il sera installé au terme de la filière de traitement des eaux sur le site de la future station commune située sur la commune de Pouilly sous Charlieu.

Ce projet a été conçu de manière globale et concertée entre les communes et la communauté de communes. Les équipements permettant le traitement des boues se trouvant sur la commune de Pouilly sous Charlieu, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition du foncier appartenant à la commune de Pouilly sous Charlieu à la communauté de Communes Charlieu Belmont.

Il est proposé la mise à disposition de l'emprise du bâtiment de traitement et de valorisation des boues situé sur la parcelle OC 795 à l'adresse 80, chemin des cabanes et appartenant à la commune de Pouilly sous Charlieu à Charlieu Belmont Communauté.

La commune de Pouilly sous Charlieu s'engage à :

- Mettre à disposition pour la construction et l'exploitation d'un bâtiment de traitement et de valorisation des boues une surface de 120 m<sup>2</sup> au sol sur sa parcelle référencée OC 795, pour un euro.
- Laisser Charlieu Belmont Communauté en tant que maître d'ouvrage pour le traitement et la valorisation des boues à pénétrer sur la parcelle OC 795 aussi souvent que nécessaire pour l'exploitation du bâtiment.

CBC s'engage à :

- Utiliser la parcelle OC 795, mise à disposition par la commune de Pouilly sous Charlieu pour les seules construction et exploitation du bâtiment de traitement et de valorisation des boues,
- Assurer l'exploitation du bâtiment conformément à la convention de fonctionnement signée le 18 mars 2021 entre les communes de Pouilly sous Charlieu et Briennon et Charlieu Belmont Communauté.

Les différentes taxes applicables à la parcelle concernées demeurent à la charge de la commune de Pouilly sous Charlieu.

CBC assume les charges liées à l'assurance du bâtiment construit sur la parcelle mise à disposition conformément à la convention de fonctionnement signée le 18 mars 2021.

M. JARSAILLON, Maire de Pouilly sous Charlieu confirme que la commune a d'ores et déjà délibéré en ce sens.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Acte la mise à disposition d'une partie de la parcelle OC 795 par la commune de Pouilly sous Charlieu selon les modalités ci-dessus pour un euro,
- Autorise M. le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition correspondant et à établir toutes les pièces utiles, et à transmettre au comptable public la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°066**

**OBJET : FOND DE CONCOURS POUR LA VOIRIE DE DESSERT DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES BOUES A POUILLY SOUS CHARLIEU**

Mme Hélène VAGINAY, Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement indique que pour traiter les voiries d'accès aux équipements communs (à la commune et la communauté de communes) la commune de Pouilly sous Charlieu est passée par le groupement de commande voirie avec le Département de la Loire et pour la partie chemin des cabanes permettant l'accès à l'unité de traitement des boues, le montant des travaux s'élève ainsi à 5 470 € HT. Un fonds de concours pourrait être versé conformément à l'article L 5 214-16 V du CGCT soit maximum sur la base de 50 % de la charge résiduelle de la commune (subventions déduites). Le montant du fonds de concours est évalué au maximum à 2 735 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser un fonds de concours équivalent à 50 % de la charge résiduelle HT de la commune de Pouilly sous Charlieu pour ces travaux (c'est-à-dire après déduction des subventions reçues), soit au maximum 2 735 €.
- Dit que le fonds de concours sera versé sur présentation des justificatifs de travaux (factures...)
- Dit que la dépense est prévue au budget traitement des boues en section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°067**

### **OBJET : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA VOIE VERTE**

M. René VALORGE rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec le bureau d'études REA-LITES (validé par la délibération n°2021/162 en date du 25.11.2021) pour l'aménagement d'une voie verte sur le territoire.

Le projet consiste à étendre la voie verte actuelle en direction de 2 secteurs : à l'est, de Charlieu jusqu'à Saint-Denis-de-Cabanne et au sud, de Pouilly-sous-Charlieu jusqu'à la limite entre Vougy et Perreux.

La maîtrise d'œuvre comprend les études d'avant-projet (APS, APD, permis d'aménager), les études de projet (PRO), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), les études d'exécution et de synthèse (EXE), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), l'assistance aux opérations de réception (AOR).

Des prestations supplémentaires sont demandées : relevé topographique du projet considéré, et mission ordonnancement, coordination et pilotage (OPC). En outre, il sera demandé de procéder au démantèlement de la voie ferrée présente sur une portion du projet situé sur la commune de VOUGY (chiffrage et suivi des travaux).

La mission « relevé topographique » consiste à produire les plans topographiques qui serviront de base à l'ensemble des études de conception. Le linéaire des tronçons est décrit dans le CCTP du marché.

Le CCTP du marché prévoit à ce titre que « le maître d'œuvre adaptera l'emprise du tronçon à lever en fonction du projet envisagé. Il détaillera les limites de cette emprise lors de son chiffrage ainsi que les raisons techniques qui l'ont conduit à faire ce choix. »

Aussi, considérant qu'une partie du linéaire a été commandé, réalisé et facturé auprès de la commune de Pouilly-sous-Charlieu, celui-ci doit être déduit du présent marché.

Le présent avenant a pour objet de diminuer la prestation complémentaire « relevé topographique », compte tenu du fait qu'une partie du linéaire avait déjà été réalisée auparavant, faisant passer la prestation topographique de 21 250.00 € HT à 18 000.00 € HT.

Montant de l'avenant en diminution :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 3 250.00 €

Montant TTC : 3 900.00€

% d'écart introduit par l'avenant : - 2.59% au regard du montant global du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 122 148.75 €

Montant TTC : 146 578.50 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'avenant en diminution du montant global du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voie verte sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté,
- Autorise le président à signer ledit document ainsi que tous les documents afférents,
- Dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### L'an deux mil VINGT DEUX

### Le 17 Mars 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

### N°2022/N°068 - a

## OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE ACCOLEE A LA ZONE DES PIERRES JAUNES A ST DENIS DE CABANNE

M. Michel LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie informe le Conseil que préalablement à l'agrandissement de la ZA des Pierres Jaunes de St Denis de Cabanne, la Communauté du Pays de Charlieu avait acquis des unités foncières à 2 propriétaires.

Du fait de la topographie, une partie du foncier d'environ 1 ha, ne pouvait être aménagé et est resté classé en zone agricole au PLU.

Aujourd'hui, M. Anthony BERTHILLOT agriculteur qui occupe cette parcelle à titre précaire, souhaite l'acquérir. Un prix de 30 centimes HT par m<sup>2</sup> correspond au prix de vente de terrain agricole actuellement. Avis de France Domaines sollicité. Par ailleurs, la Communauté de Communes ne peut pas lui vendre la parcelle 1139 située en terrain zonage économique qui pourrait convenir pour un agrandissement, en revanche, une convention d'occupation précaire lie Monsieur Anthony BERTHILLOT et la Communauté de Communes depuis le 10 janvier 2019 pour une durée totale de 5 ans. Monsieur Anthony BERTHILLOT s'est engagé à entretenir la parcelle A1139, il pourra donc accéder à la parcelle A1172.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente de la parcelle A1172 d'une superficie de 10 614 m<sup>2</sup> à proximité de la zone des Pierres Jaunes à Saint Denis de Cabanne pour M. Anthony BERTHILLOT,
- Fixe le prix de vente à 0,30 € HT / m<sup>2</sup>,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces opérations
- Dit que les recettes seront prévues au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200035202-20220317-N2022-068a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°069**

### **OBJET : VALIDATION DU MARCHE D'ENTRETIEN PAYSAGER DU FONCIER COMMUNAUTAIRE**

M. Guillaume DESCAVE, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que le marché relatif à l'entretien paysager des sites situés sur le territoire arrive à échéance au 30 avril 2022. Une nouvelle consultation a donc été lancée pour renouveler le marché.

Pour mémoire, le marché concerne les sites suivants :

- Z.A à Briennon
- Z.A à Pouilly sous Charlieu et son extension
- Z.A à St Nizier sous Charlieu
- Z.A à St Denis de Cabanne
- ZA à Charlieu + abattoirs
- ZA à Cuinzier
- ZA à Belmont de la Loire
- Piscine intercommunale à Charlieu
- Maison médicale à Charlieu
- Muséo Parc à Briennon
- Voie verte entre Charlieu et Saint Nizier sous Charlieu (option qui sera affermie ou non par voie d'OS pendant la durée du présent marché)

Estimation du marché sur 3 ans :

Entretien des sites hors option : 121 46.48 € HT

Voie verte : 48 930 € HT

Total général : 170 391.48 € HT

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Marché ordinaire à tranche : en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique =

### Tranche Ferme = Prestations d'entretien pour les zones intercommunales

les sites concernés sont les suivants : • Z.A à Briennon • Z.A à Pouilly sous Charlieu et son extension • Z.A à St Nizier sous Charlieu • Z.A à St Denis de Cabanne • ZA à Charlieu + abattoirs • ZA à Cuinzier • ZA à Belmont de la Loire • Piscine intercommunale à Charlieu • Maison médicale à Charlieu • Muséo Parc à Briennon

Tranche optionnelle 1 = Prestation d'entretien de la Voie verte située entre Charlieu et Saint Nizier sous Charlieu

### Durée :

Le marché public est conclu pour une durée ferme d'un an (1) an à compter du 01/05/2022.

Il peut être renouvelé deux (2) fois, par tacite reconduction, pour une période d'un (1) an sans que sa durée totale ne puisse excéder trois (3) ans.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction du contrat pendant toute la durée du marché.

En cas de non-reconduction de la part de la collectivité, la décision du pouvoir adjudicateur doit être notifiée au titulaire six (6) mois avant l'échéance du terme.

La tranche ferme est applicable pour toute la durée du marché (3 ans).

Pour la tranche optionnelle : La tranche optionnelle pourra être affermée ou non par voie d'OS pendant la durée du présent marché, et ce à compter de la deuxième année du marché pour la durée restante du contrat.

Fin du marché : 30/04/2025

Dans ces conditions, il a été lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2 offres ont été déposées : SAS BALLANDRAS et CHARTIER SARL.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Note globale sur 100 détaillée comme suit :

- Prix = /40
- Valeur technique = /40 détaillé comme suit :
  - effectifs estimés pour les prestations attendues par site (y compris tranche optionnelle) = / 5
  - process d'utilisation du matériel et règles d'hygiène et de sécurité notamment pour le désherbage = /5
  - périodicité et volume d'intervention estimés (qui doivent respecter à minima ce qui est écrit dans le BPU) = /10
  - mode opératoire pour toute prestation demandée (y compris tranche optionnelle): entretien courant / plantation (choix approprié des plantes selon le site) / taille des arbustes et élagage / les traitement phytosanitaires / remplacement des végétaux / haies / paillage = / 16
  - délais d'intervention pour les demandes expresses du maître d'ouvrage = / 2
  - accompagnement de la collectivité dans la gestion de ses espaces verts pour une optimisation de l'entretien paysager = /2
- Performances en matière environnemental = / 20 détaillé comme suit :
  - présentation de la méthodologie de l'entreprise liée au respect de la réglementation de la loi LTECV (réduction des produits phytosanitaires et autres dispositifs mis en place) = /10
  - toute politique environnementale appliquée dans l'entreprise mettant en avant la préservation de l'environnement (utilisation de matériel et consommable récupération des eaux de pluie, compostage...) = /10

La commission MAPA qui s'est déroulée le 3 mars 2022, a décidé d'entamer une négociation avec l'entreprise BALLANDRAS pour négocier le montant de l'option Voie verte seulement.

Suite à ses démarches, le bureau exécutif, qui s'est réuni le 7 mars 2022, a décidé de suivre l'avis de cette dernière et de retenir l'offre négociée de la société BALLANDRAS, sise 1930 chemin du charme 71740 SAINT EDMOND - pour un montant estimé sur un an option comprise = 52 202,60 € HT.

Le montant HT estimé pour la durée du marché (3 ans), option comprise et hors révision de prix est de 156 607.80 € HT soit 187 929.36 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient la société BALLANDRAS, sise 1930 chemin du charme 71740 SAINT EDMOND, pour l'entretien paysager des sites situés sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté,
- Valide le montant HT estimé pour la durée du marché (3 ans), option comprise et hors révision de prix à 156 607.80 € HT soit 187 929.36 € TTC,
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché, et tous les documents afférents
- Dit que les dépenses sont prévues en fonctionnement sur les budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°070**

**OBJET : SUBVENTION MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES : GRAND PRIX CYCLISTE DE VOUGY 2022**

M le Président expose aux conseillers communautaires la demande du comité des fêtes de Vougy qui sollicite la communauté de communes pour une aide financière afin d'organiser le Grand Prix cycliste de Vougy 2022 qui sera classé parmi les épreuves amateurs, Elite de France et internationale. Les 3 jours cyclistes se dérouleront à Pâques du 16 au 18 avril 2022. La dernière édition qui a pu être accompagnée par l'intercommunalité remonte à 2019 avec une aide de 500 € (sur un budget de près de 24 600 €). Considérant le budget prévisionnel présenté à 17 000 € il est proposé de reconduire une aide de la communauté de communes à 500 € au titre de l'enveloppe des manifestations exceptionnelles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser une subvention de 500 € au comité des fêtes de Vougy pour l'organisation du Grand Prix Cycliste 2022,
- Dit que cette aide sera versée après la réalisation de la manifestation,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°071**

### **OBJET : CONVENTION 2022 ESPACE 2M**

Mme DUGELET Vice-présidente en charge de la Cohésion sociale revient sur l'engagement de la collectivité dans un partenariat régulier avec l'Espace 2M, impliqué dans le suivi de plusieurs jeunes du territoire, entre 16 et 25 ans, notamment sans emploi ni formation. Pour Charlieu Belmont communauté ce sont 242 jeunes suivis en 2021 par l'espace 2M (comme en 2020) – tarif de 85 € par jeune inchangé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention 2022 pour un montant de 20 570 € (85X242)
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°072**

## **OBJET : SUBVENTION FORUM DES POSSIBLES PORTE PAR L'ESPACE 2M**

Mme Isabelle DUGELET Vice-présidente en charge de la Cohésion sociale présente la demande formulée par l'Espace 2M pour l'organisation du FORUM DES POSSIBLES : DU PROJET A L'ACTION.

Cet évènement est organisé le 11 mai 2022 au Scarabée à Riorges de 9h00 à 18h00, en présence d'acteurs du territoire roannais publics et privés ayant un objectif commun : l'engagement auprès de tous (femmes, hommes, jeunes, adultes), pour les accompagner dans la découverte des métiers, les informer, les orienter et les recruter et faire de son rêve professionnel une réalité.

L'Espace 2M sollicite la Communauté de Communes pour une subvention de 500 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention de 500 € à l'Espace 2M pour organiser le Forum des Possibles 2022,
- Dit que le versement sera effectué une fois le forum passé,
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°073**

## **OBJET : TARIFS PISCINE 2022**

M. le Président propose de maintenir les tarifs tels qu'ils étaient établis en 2021.

<b>Proposition maintien des tarifs</b>	
➤	Plein tarif « adultes » (à partir de 13 ans) : 2.50 €
➤	Enfants (2 à 12 ans) et tarifs pour les centres de loisirs : 1€
➤	Gratuité pour les moins de 2 ans
➤	Abonnement juillet/août pour « adultes » : 40€
➤	Carte nominative 10 entrées « adultes » (à partir de 13 ans) : 20 €
➤	Abonnement juillet/août pour enfants (2 à 12 ans) : 23€
➤	Carte nominative 10 entrées enfants (de 2 à 12 ans) : 8 €
➤	Cours de natation : 10€
➤	Gratuité pour les résidents des campings municipaux de Charlieu, Pouilly sous Charlieu et Belmont de la Loire (sur présentation d'un justificatif)

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les tarifs 2022 de la piscine plein air
- Dit que les recettes sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 17 Mars 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 Mars 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme LARDET Anne Sophie, Mme BOURNEZ Christine,

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie pouvoir à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René,

Election d'un secrétaire de séance : M CROZET, (Saint Germain La Montagne)

**N°2022/N°074**

### **OBJET : OUVERTURE PISCINE DE PLEIN AIR - SAISON 2022**

M. le Président propose la période d'ouverture de la piscine de plein air ci-dessous, dans le cas où un protocole sanitaire unique peut être établi :

<b>Proposition ouverture pour été 2022</b>
⇒ Ouverture à partir du 1er juin pour les scolaires (collèges) jusqu'au 6 juillet puis du 1er septembre jusqu'au 16 septembre (si la météo le permet possibilité d'ouverture jusqu'au 30 septembre 2022)
⇒ Ouverture tous publics à partir du 18 juin les week-ends (les 18 et 19 juin, les 25 et 26 juin, les 2 et 3 juillet)
⇒ Ouverture en continu du 7 juillet et jusqu'au 28 août inclus
Du lundi au vendredi 10h30 à 13h30 et 14h30 à 19h
Samedi et dimanche : 10h30 à 19h
Jours fériés travaillés
Cours de natation possibles pendant les horaires d'ouverture (le matin)

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les périodes et horaires d'ouvertures de la piscine de plein air pour la saison 2022
- Autorise M. le Président à procéder aux recrutements utiles pour la surveillance de la baignade, la tenue de la caisse et l'entretien des locaux pour la saison 2022.
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues en section de fonctionnement du budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022



Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Après le départ de M René VALORGE, le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par M. René VALORGE, Président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif PRINCIPAL							Votes : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE					
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents				
Résultats reportés	0,00 €	1 170 305,35 €	0,00 €	35 552,90 €	0,00 €	1 205 858,25 €				
Opérations de l'exercice	8 054 372,52 €	8 622 166,53 €	887 720,79 €	1 229 913,45 €	8 942 093,31 €	9 852 079,98 €				
TOTAUX	8 054 372,52 €	9 792 471,88 €	887 720,79 €	1 265 466,35 €	8 942 093,31 €	11 057 938,23 €				
Résultats de clôture	0,00 €	1 738 099,36 €	0,00 €	377 745,56 €	0,00 €	2 115 844,92 €				
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	598 300,00 €	364 900,00 €	598 300,00 €	364 900,00 €				
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	1 738 099,36 €	598 300,00 €	742 645,56 €	598 300,00 €	2 480 744,92 €				
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 738 099,36 €		144 345,56 €		1 882 444,92 €				

Compte administratif ADS							Votes : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE					
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents				
Résultats reportés	0,00 €	656,33 €	0,00 €	15 223,67 €	0,00 €	15 880,00 €				
Opérations de l'exercice	68 725,91 €	67 552,67 €	16 728,00 €	461,61 €	85 453,91 €	68 014,28 €				
TOTAUX	68 725,91 €	68 209,00 €	16 728,00 €	15 685,28 €	85 453,91 €	83 894,28 €				
Résultats de clôture	516,91 €	0,00 €	1 042,72 €	0,00 €	1 559,63 €	0,00 €				
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €				
TOTAUX CUMULÉS	516,91 €	0,00 €	3 042,72 €	0,00 €	3 559,63 €	0,00 €				
RÉSULTATS DÉFINITIFS	516,91 €		3 042,72 €			-3 559,63 €				

Compte administratif DECHETS MENAGERS CBC							Votes : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE					
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents				
Résultats reportés	0,00 €	343 326,17 €	0,00 €	177 906,16 €	0,00 €	521 232,33 €				
Opérations de l'exercice	2 708 035,84 €	2 977 271,01 €	107 329,35 €	352 498,45 €	2 815 365,19 €	3 329 769,46 €				
TOTAUX	2 708 035,84 €	3 320 597,18 €	107 329,35 €	530 404,61 €	2 815 365,19 €	3 851 001,79 €				
Résultats de clôture	0,00 €	612 561,34 €	0,00 €	423 075,26 €	0,00 €	1 035 636,60 €				
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	488 400,00 €	0,00 €	488 400,00 €	0,00 €				
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	612 561,34 €	488 400,00 €	423 075,26 €	488 400,00 €	1 035 636,60 €				
RÉSULTATS DÉFINITIFS		612 561,34 €	65 324,74 €			547 236,60 €				

Compte administratif TRAITEMENT DES BOUES							Votes : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE					
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents				
Résultats reportés	0,00 €	17 378,70 €	6 910,72 €	0,00 €	6 910,72 €	17 378,70 €				
Opérations de l'exercice	281 750,63 €	325 556,41 €	594 449,61 €	630 924,73 €	876 200,24 €	956 481,14 €				
TOTAUX	281 750,63 €	342 935,11 €	601 360,33 €	630 924,73 €	883 110,96 €	973 859,84 €				
Résultats de clôture	0,00 €	61 184,48 €	0,00 €	29 564,40 €	0,00 €	90 748,88 €				
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	33 500,00 €	49 000,00 €	33 500,00 €	49 000,00 €				
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	61 184,48 €	33 500,00 €	78 564,40 €	33 500,00 €	139 748,88 €				
RÉSULTATS DÉFINITIFS		61 184,48 €		45 064,40 €		106 248,88 €				

Compte administratif PISCINE NOUVELLE									
		Votes : 37		Pour : 37		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	0,00 €	14 921,13 €	43 578,77 €	0,00 €	43 578,77 €	14 921,13 €			
Opérations de l'exercice	0,00 €	500 000,00 €	110 506,94 €	841 957,13 €	110 506,94 €	1 341 957,13 €			
TOTAUX	0,00 €	514 921,13 €	154 085,71 €	841 957,13 €	154 085,71 €	1 356 878,26 €			
Résultats de clôture	0,00 €	514 921,13 €	0,00 €	687 871,42 €	0,00 €	1 202 792,55 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	470 000,00 €	0,00 €	470 000,00 €	0,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	514 921,13 €	470 000,00 €	687 871,42 €	470 000,00 €	1 202 792,55 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	514 921,13 €		217 871,42 €		732 792,55 €			

Compte administratif SPANC									
		Votes : 37		Pour : 37		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	0,00 €	14 038,77 €	0,00 €	37 194,08 €	0,00 €	51 232,85 €			
Opérations de l'exercice	47 550,75 €	43 585,44 €	310,15 €	1 485,27 €	47 860,90 €	45 070,71 €			
TOTAUX	47 550,75 €	57 624,21 €	310,15 €	38 679,35 €	47 860,90 €	96 303,56 €			
Résultats de clôture	0,00 €	10 073,46 €	0,00 €	38 369,20 €	0,00 €	48 442,66 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	1 150,00 €	0,00 €	1 150,00 €	0,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	10 073,46 €	1 150,00 €	38 369,20 €	1 150,00 €	48 442,66 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	10 073,46 €		37 219,20 €		47 292,66 €			

Compte administratif ENFANCE JEUNESSE									
		Votes : 37		Pour : 37		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	0,00 €	89 696,06 €	0,00 €	3 017,73 €	0,00 €	92 713,79 €			
Opérations de l'exercice	865 232,77 €	883 382,24 €	55 493,26 €	65 067,91 €	920 726,03 €	948 450,15 €			
TOTAUX	865 232,77 €	973 078,30 €	55 493,26 €	68 085,64 €	920 726,03 €	1 041 163,94 €			
Résultats de clôture	0,00 €	107 845,53 €	0,00 €	12 592,38 €	0,00 €	120 437,91 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	33 900,00 €	0,00 €	33 900,00 €	0,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	107 845,53 €	33 900,00 €	12 592,38 €	33 900,00 €	120 437,91 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	107 845,53 €	21 307,62 €			86 537,91 €			

Compte administratif ATELIERS PARTAGES									
		Votes : 37		Pour : 37		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	0,00 €	16 484,43 €	0,00 €	430 186,18 €	0,00 €	446 670,61 €			
Opérations de l'exercice	244 352,41 €	242 500,23 €	55 901,76 €	233 675,64 €	300 254,17 €	476 175,87 €			
TOTAUX	244 352,41 €	258 984,66 €	55 901,76 €	663 861,82 €	300 254,17 €	922 846,48 €			
Résultats de clôture	0,00 €	14 632,25 €	0,00 €	607 960,06 €	0,00 €	622 592,31 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	14 632,25 €	0,00 €	607 960,06 €	0,00 €	622 592,31 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	14 632,25 €		607 960,06 €		622 592,31 €			

Compte administratif ZAE LES 4 VENTS DE BELMONT									
		Votes : 37		Pour : 37		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	0,00 €	23 021,00 €	49 491,09 €	0,00 €	49 491,09 €	23 021,00 €			
Opérations de l'exercice	444 751,45 €	444 751,37 €	444 751,37 €	444 476,09 €	889 502,82 €	889 227,46 €			
TOTAUX	444 751,45 €	467 772,37 €	494 242,46 €	444 476,09 €	938 993,91 €	912 248,46 €			
Résultats de clôture	0,00 €	23 020,92 €	49 766,37 €	0,00 €	49 766,37 €	23 020,92 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	23 020,92 €	49 766,37 €	0,00 €	49 766,37 €	23 020,92 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	23 020,92 €	49 766,37 €		26 745,45 €	0,00 €			

Compte administratif ZAE LES BELUZES DE POUILLY									
		Votes : 37		Pour : 37		Contre : 0		Abstention : 0	
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE				
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés	109 385,38 €	0,00 €	0,00 €	155 280,00 €	109 385,38 €	155 280,00 €			
Opérations de l'exercice	802 340,22 €	802 340,37 €	659 102,22 €	784 482,00 €	1 461 442,44 €	1 586 822,37 €			
TOTAUX	911 725,60 €	802 340,37 €	659 102,22 €	939 762,00 €	1 570 827,82 €	1 742 102,37 €			
Résultats de clôture	109 385,23 €	0,00 €	0,00 €	280 659,78 €	109 385,23 €	280 659,78 €			
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
TOTAUX CUMULÉS	109 385,23 €	0,00 €	0,00 €	280 659,78 €	109 385,23 €	280 659,78 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS	109 385,23 €			280 659,78 €	0,00 €	171 274,55 €			

## Compte administratif ZAE DU BRIONNAIS DE CHARLIEU

Votes : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,67 €	0,00 €	21 736,53 €	0,00 €	21 737,20 €
Opérations de l'exercice	193 163,47 €	193 163,47 €	193 163,47 €	192 163,47 €	386 326,94 €	385 326,94 €
TOTAUX	193 163,47 €	193 164,14 €	193 163,47 €	213 900,00 €	386 326,94 €	407 064,14 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,67 €	0,00 €	20 736,53 €	0,00 €	20 737,20 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,67 €	0,00 €	20 736,53 €	0,00 €	20 737,20 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		0,67 €		20 736,53 €		20 737,20 €

## Compte administratif ZAE LES FRENES DE BRIENNON

Votes : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 015,00 €	0,00 €	60 015,00 €
Opérations de l'exercice	188 028,24 €	188 028,59 €	69 288,24 €	184 320,00 €	257 316,48 €	372 348,59 €
TOTAUX	188 028,24 €	188 028,59 €	69 288,24 €	244 335,00 €	257 316,48 €	432 363,59 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,35 €	0,00 €	175 046,76 €	0,00 €	175 047,11 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,35 €	0,00 €	175 046,76 €	0,00 €	175 047,11 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		0,35 €		175 046,76 €		175 047,11 €

## Compte administratif ZAE DE GAYEN DE ST NIZIER

Votes : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	19 129,50 €	19 129,50 €	19 129,50 €	19 129,50 €	38 259,00 €	38 259,00 €
TOTAUX	19 129,50 €	19 129,50 €	19 129,50 €	19 129,50 €	38 259,00 €	38 259,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## Compte administratif ZAE LES PIERRES JAUNES DE ST DENIS

Votes : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 759,34 €	0,00 €	71 759,34 €
Opérations de l'exercice	466 282,56 €	466 281,38 €	466 281,22 €	435 330,66 €	932 563,78 €	901 612,04 €
TOTAUX	466 282,56 €	466 281,38 €	466 281,22 €	507 090,00 €	932 563,78 €	973 371,38 €
Résultats de clôture	1,18 €	0,00 €	0,00 €	40 808,78 €	1,18 €	40 808,78 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	1,18 €	0,00 €	0,00 €	40 808,78 €	1,18 €	40 808,78 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1,18 €			40 808,78 €		40 807,60 €

## Compte administratif ZAE LE PILON DE CUINZIER

Votes : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,36 €	19 306,75 €	0,00 €	19 306,75 €	0,36 €
Opérations de l'exercice	91 661,17 €	91 661,03 €	91 661,03 €	109 990,25 €	183 322,20 €	201 651,28 €
TOTAUX	91 661,17 €	91 661,39 €	110 967,78 €	109 990,25 €	202 628,95 €	201 651,64 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,22 €	977,53 €	0,00 €	977,53 €	0,22 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,22 €	977,53 €	0,00 €	977,53 €	0,22 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		0,22 €	977,53 €		977,31 €	

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus ;

Pour expédition conforme,

Le Président,  
M. René VALORGE



Date de transmission en Sous-Préfecture :

Date de Publication :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220317-N2022-075-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022